

En vertu de la loi du 2 mars 1982 modifiée, la présidente certifie que la présente délibération (et ses annexes) a été RECUE en Préfecture PUBLIEE au Carré-Colonnes

**DELIBERATION – C.A. du 19-12-2024**

**Salle Hélène Dubourdieu- Au Carré-Saint-Médard-en-Jalles**

La Présidente

**ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE  
Scène Nationale Carré – Colonnes  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**DELIBERATION N° 2024-355  
CONVENTION DE CO-PORTAGE FAB**

La Scène nationale Carré-Colonnes a progressivement construit un projet culturel innovant et agile notamment en termes de fonctionnement par la mutualisation du Carré à Saint-Médard-en-Jalles et des Colonnes à Blanquefort, puis par l'intégration du FAB - Festival International des Arts de Bordeaux à sa programmation artistique. Les valeurs d'hospitalité, d'engagement, d'innovation, de créativité et de diversité tout comme l'engagement en faveur de la transition écologique restent partagées entre la Scène nationale et l'association depuis 2016.

**CECI ETANT EXPOSE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- Vu la loi n° 2002/6 du 4 janvier 2002 relative à la création des établissements publics de coopération culturelle,
- Vu le décret n° 2002/1172 du 11 septembre 2002, relatif aux établissements publics de coopération culturelle, modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités,
- Vu la loi n° 2006/723 du 22 juin 2006,
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle, adoptés par délibérations concordantes des Communes de Blanquefort et de Saint Médard-en-Jalles, respectivement les 14 et 17 décembre 2009 et modifiés les 29 et 30 mars 2010, puis les 7 et 16 février 2011, les 29 mars et 3 avril 2017, puis les 28 et 30 septembre 2020
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 avril 2010 et l'arrêté modificatif du 6 juin 2017 relatifs à la création de l'EPCC Carré-Colonnes,

**ET APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **Approuve la convention annexée dont l'objectif est de fixer les modalités du partenariat entre l'Association Festival des Arts de Bordeaux et la Scène nationale Carré-Colonnes pour l'année 2025.**
- **Autorise la Présidente à signer ces conventions**

Membres du Conseil d'administration de l'EPCC Scène nationale Carré-Colonnes en fonction, 24

Mises aux voix, 14

La proposition ci-dessus est adoptée à l'unanimité'

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles, le 19/12/2024

Pour expédition conforme,

**La Présidente, Madame Véronique Ferreira**

